

BIEN VIEILLIR ENSEMBLE DANS LES RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES  
Association loi 1901 à but non lucratif  
Affiliée à la FNAPAEF ( [www.fnapaef.fr](http://www.fnapaef.fr) )  
(Fédération Nationale des Associations et Amis de Personnes Agées Et de leurs Familles)  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18.04. 2018**  
Salle Mis et Thiennot au Poinçonnet

## Compte Rendu

**Présents :** Mmes BRIALIX, DRIGNY, HUGAULT, GAUMENDY, BAILLY, GAAL, SEGUIN, VITRE, ALARIO, Mrs ANSTETT, ALARIO, REYNAUD (CGT USR Retraites) TARTARIN , VIRAUD et BRION.

**Pouvoirs :** Mme Simone RON à Mr Jean-Pierre TARTARIN, Mme Odette PERICAT à Mme Louissette HUGAULT, Mme Raymonde PAGE à Mme Louissette HUGAULT, Mme Solange DELAUNAY à Mme Elisabeth GAUMENDY, Mme Colette GAL à Mme Elisabeth GAUMENDY, Mme Odile BONNETAT à Mme Sonia DRIGNY, Mme Thérèse DELAVOUX à Mme Sonia DRIGNY, Mr Daniel MASSON à Mr Raymond ANSTETT, Mme Huguette MENARD à Mr Raymond ANSTETT, Mme Marie-Claire BALLEREAU à Mme Claudette BRIALIX, Mr Jean RON à Mme Claudette BRIALIX.

Après avoir remercié les personnes présentes pas très nombreuses mais comme hélas elle a pu le constater dans beaucoup d'assemblées générales d'associations, la présidente distribue le bulletin qui va être expédié prochainement et **les rapports moral et d'activités** ( voir pièces jointes) dont elle donne lecture.

Elle y apporte quelques précisions notamment :

\* la journée travaillée et non payée instaurée il y a quelques années appelle les salariés à la solidarité mais aussi les revenus financiers (à hauteur de 0,3%).

\* Mme Buzyn n'est pas comme elle le déclare la première à ouvrir les débats sur la prise en charge de la perte d'autonomie. Il y a longtemps que cette question est l'objet de dossiers, d'études, de débats toujours abandonnés dès qu'il s'agit de financement.

\* Pour la première fois depuis 15 ans, la ministre a refusé de recevoir la FNAPAEF. Un courrier (lettre ouverte) lui a été immédiatement adressé ainsi qu'à l'ensemble des députés. Plusieurs nous soutiennent et sont intervenus auprès de Mme Buzyn en stipulant que cela n'était pas acceptable. Les familles qui financent 65% du coût des EHPAD sont bien évidemment partie prenante. Si la FNAPAEF soutient les personnels et a une bonne entente avec leurs syndicats et les représentants des directions d'établissements, il faut aussi que les familles portent leurs propres attentes.

Concernant les **activités de BVE36 en 2017**, la présidente complète la lecture du compte rendu.

Elle précise qu'Elisabeth Gaumendy suppléante de BVE36 au CDCA a participé aux travaux de la filière gériatrique. Elle-même faisant partie du comité de pilotage. Cette filière, qui s'intéresse aux entrées à l'hôpital y compris en psychiatrie et du retour au domicile ou en EHPAD, a des réunions très espacées et pour l'instant ne présente pas de résultats. Ces travaux devraient s'intégrer pourtant dans le groupement hospitalier des territoires qui vise à un accueil spécifique des personnes âgées pour qu'elles accèdent directement au service dont elles ont besoin sans passer par les urgences. Concernant le groupement hospitalier de territoire, BVE 36 ne peut pas y participer car la FNAPAEF, malgré sa demande encore réitérée récemment, se voit toujours refuser l'agrément, faisant partie du médicosocial et non du médical

Raymond Anstett assistait au contrat local de santé pays de Valençay où il a été surtout question de la désertification médicale, de la difficulté pour les patients de consulter les praticiens existants dont les cabinets offrent très souvent des heures restreintes d'ouverture. Il ne nous a pas été possible de participer à celui de la Châtre bien que nous y ayons été conviés.

Pour les travaux en relation avec les établissements, C.Brialix sur invitation de la directrice et d'un représentant de familles a échangé avec le CVS de l'EHPAD d'Ecueillé. Elle a également travaillé à l'évaluation des projets d'établissement d'EP'AGES 36<sup>(1)</sup> ainsi qu'à la journée relations usagers familles qui réunissait des cadres et des personnels des établissements du département.

Quant au CDCA, le bureau plénier n'a démarré qu'en décembre mais ensuite a redoublé d'activité pour donner comme il se devait avant le 31 mars son avis sur le projet régional de santé (voir notre dernier bulletin).

Au titre de l'USR CGT, M. RAYNAUD rappelle que le CDCA avait à se prononcer sur un projet présenté par le gouvernement, qui se caractérise par un manque de financement. Il déclare que nous avons à faire à un lobby privatif qui s'implante au détriment de l'hôpital public. Participant récemment à une réunion du Conseil Economique Social Régional, avec d'autres organisations, ils ont mis en échec les propositions faites (la motion contre le plan présenté par l'ARS a recueilli plus de 40 000 signatures).

Il rappelle que les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 30% de la population dont 10% sont en perte d'autonomie. Beaucoup ne se soignent pas faute de moyens.

Par ailleurs, quel que soit le gouvernement, sous couvert d'économies budgétaires et au nom d'intérêts privés, peu à peu la médecine préventive a disparu de l'école comme de l'entreprise.

Il nous faut réagir à cette situation, nous devons être combatifs et faire connaître nos propositions. Il serait bon d'aller voir les élus.

Concernant le CDCA, une motion reprenant le vote du projet régional de santé et demandant le financement nécessaire à toute amélioration a été rédigée et doit être adressée au Préfet.

Dans le parcours de soins, **l'aide à domicile** revêt une importance primordiale.

Or ce secteur est en grande difficulté. Les plans d'aide A.P.A ne sont attribués que pour l'aide à la personne et ont diminué de 30%.Le financement des SIAD est aussi en diminution.

Les caisses de retraite qui devraient intervenir pour les autres aides (ménage, courses etc.) n'assurent pas les financements nécessaires à des prises en charge annuelles.

Le recrutement des aides à domicile est difficile car les conditions d'emploi ne sont pas satisfaisantes (CDI à temps partiel imposé avec des salaires de 900 à 950 euros mois, nombreux déplacements pour des interventions d'une demi-heure etc.).

Une multiplication de petites associations voir même des auto-entrepreneurs qui peinent à faire face aux contraintes d'interventions côtoient des associations pourtant structurées (ASMAD, ADMR, Familles rurales...) en difficulté financière (elles ne sont payées que pour les heures effectives d'intervention, les temps de trajet n'étant que partiellement dédommagés).

Dans de nombreux départements des associations ont déposé le bilan et ont été remplacées par des groupes privés qui auront moins de soucis financiers puisqu'entre autres, ils ont droit au CICE. Partout où c'est possible, le secteur privé essaie de récupérer les locaux désaffectés des hôpitaux fermés pour installer des entreprises d'aide à domicile.

Une question est posée relativement à la télémédecine. C.Brialix explique que médecins et personnel médical en aval et en amont sont indispensables à son bon fonctionnement, ainsi que la prise en charge par la sécurité sociale des actes en question. Il faudrait aussi une uniformisation des logiciels utilisés par les établissements de santé et les praticiens afin que les échanges via le web se fassent sans problème.

C.Brialix dit qu'il nous faut relayer toute cette information partout où chacun peut intervenir.

Lors des manifestations du 30 janvier la présidente et les adhérents présents ont distribué plus de 400 plaquettes, apporté les explications relatives à l'engagement de BVE 36. Une motion remise à la préfecture portait pas moins de 1500 signatures. C.Brialix intervient souvent sur France Bleu Berry où elle est invitée à participer à plusieurs émissions.

En concertation avec tous les partenaires qui œuvrent dans le même sens, pour un même aboutissement nous devons tout faire pour que ni la santé, ni la vieillesse, ni le médicosocial en général ne soient marchandises.

Les actions qui vont être conduites en 2018 sont déjà en cours et nous continuerons de travailler ensemble avec les autres structures représentatives au CDCA, mais aussi sur la conférence des financeurs et sur le rapport sur la MDPH.

M.RAYNAUD déclare qu'en effet il y a nécessité de faire connaître les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes âgées en perte d'autonomie qui voient leurs aides restreintes, accentuant la charge des aidants.

C.Brialix informe que des associations d'aidants ont rejoint la FNAPAEF. Par ailleurs au Haut Conseil de la famille et de l'âge, il a été demandé d'introduire dans le code du travail l'ouverture pour les aidants de droits similaires à ceux attribués pour le congé parental. Ces droits seraient opposables à l'entreprise.

Sans autre remarque, **les rapports moral et d'activités 2018 sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.**

**Examen du rapport financier 2017** (voir pièce jointe).

L.Hugault en détaille les divers chapitres. Concernant les subventions, la ville d'Argenton a annoncé qu'elle doublera sa subvention, par contre les villes de Déols et de Valençay ne nous subventionnent plus. A noter que les adhésions sont en baisse. Les familles adhèrent quand il y a des difficultés dans l'EHPAD où résident leur parent, mais abandonnent au décès de celui-ci. Nous avons aussi reçu des dons.

Les dépenses consistent surtout en frais d'impression et il a fallu remplacer l'ordinateur.

Au 31 décembre 2017 les comptes de l'année se présentent avec un excédent de 635,69 euros et nos réserves sur le livret A s'élèvent à 1888,32 euros.

Aucune remarque n'étant faite, **les comptes de BVE 36 de l'année 2017 sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.**

### **Budget prévisionnel 2018**

Le budget présenté s'élève à 2400 €. Il prévoit des adhésions pour 1000 euros qui risquent de n'être pas réalisées. Si les subventions reçues ne sont pas supérieures à celles de 2017 nous devons faire un retrait sur le livret A. Heureusement nos comptes le permettent.

Sans opposition, **le budget prévisionnel 2018 et le montant de la cotisation** qui reste à 22 euros par adhérent et 44 euros pour les associations **sont adoptés à l'unanimité.**

### **Renouvellement des membres du conseil d'administration.**

Pour raison de santé, Jean-Pierre Tartarin et Raymond ANSTETT ne souhaitent pas renouveler leur mandat. C.Brialix demande s'il y aurait des entrants. Mr Pascal BRION futur retraité se présente. Il a occupé durant une vingtaine d'année un poste de soignant à l'hôpital de Châteauroux, et a été représentant syndical d'une organisation qui s'occupe des métiers de la santé. Il a aussi œuvré pour les maisons de retraite dans des fonctions au niveau départemental. **Il est élu à l'unanimité.**

Le conseil d'administration se présente donc comme suit : **Présidente** : Claudette Brialix, **Secrétaire** Sonia Drigny, **Trésorière** : Louissette Hugault, : Elisabeth Gaumendy et Pascal Brion.

Sans autre intervention des participants, la présidente remercie l'assemblée et lève la séance.

\*\*\*\*\*

(1) EP'AGE 36 : Direction commune  
du centre gériatrique des Grands chênes  
des centres hospitaliers de Valençay  
et de Levroux  
de l'EHPAD de Vatan